



Amende pour stationnement très gênant: 135€

Par **FROUIN Thierry**, le **10/04/2017** à **16:33**

Bonjour,

J'ai reçu une amende de 135€ pour stationnement très gênant alors que j'avais uniquement une demi roue de mon véhicule sur une place de stationnement pour handicapé. j'ai une photo disponible et deux témoins à ma dispositions qui peuvent attester de la position de mon véhicule.

D'autre part j'étais sur un parking public, hors sur le procès verbal il est mentionné le nom de la rue jouxtant le parking public et non ce dernier.

La rue, en question, n'a pas de place de parking pour handicapé.

Pensez vous que je puisse demander l'annulation de cette contravention ou de demander quelle soit requalifié en stationnement gênant.

Merci d'avance pour votre aide

Cordialement

Thierry